

Le budget

Je voulais seulement vous rappeler, et c'est la raison de mon intervention, que les projets de loi S-11 et S-5 émanent du Sénat et qu'ils ne seront pas nécessairement mis aux voix à la Chambre, à moins que quelqu'un en ait décidé autrement sans que je le sache, et j'ai donc pensé que nous pourrions les étudier tous les deux demain. Voilà ce que je voulais expliquer.

M. Murphy: Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire exactement quelle motion ou quel projet de loi du Sénat il veut nous présenter demain pour fins de discussion? Est-ce le projet de loi S-5 ou S-9?

M. Cooper: Madame la Présidente, c'est le projet de loi S-9, Loi fusionnant les deux corporations appelées respectivement «Conseil de direction de l'Armée du Salut (Est du Canada)» et «Conseil de direction de l'Armée du Salut (Ouest du Canada)».

Ce projet de loi a fait l'objet de nombreuses discussions entre les trois partis et je crois savoir qu'aux derniers entretiens, même si aucun n'a traité à ces propositions, les trois partis appuyaient le projet de loi et celui-ci serait adopté sans mise aux voix. Aussi, à mon avis, nous ne proposons rien qui puisse poser de problème à un parti ou à un autre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je remercie tous les députés de leur aide. Le problème est le suivant: en ce qui concerne le projet de loi S-9, le député au nom duquel le projet de loi est inscrit n'a pas accepté que l'on procède à son étude, étant donné qu'il ne peut être présent. Voilà qui règle la question du projet de loi S-9.

Les députés savent probablement que le projet de loi S-11 est actuellement étudié par le comité. Aussi, nous ne pouvons pas non plus passer au projet de loi S-11, et c'est pourquoi j'ai informé le bureau de la Chambre que nous ne pourrions pas traiter les initiatives parlementaires demain.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Avant que l'on ne passe aux déclarations des députés et à la période des questions, le député de Rosedale avait la parole. Il lui reste trois minutes.

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Madame la Présidente, dans le peu de temps qu'il me reste, je voudrais simplement traiter de deux ou trois points que j'ai soulevés avant que nous passions aux déclarations des députés et à la période des questions.

Quand on examine le budget, il faut bien comprendre qu'il s'agit d'un budget fédéral. C'est un budget dans lequel il est clair que la bonne gestion de l'économie nationale, particulièrement dans notre pays, ne peut pas se faire en vase clos.

Dans le document budgétaire, il y a deux graphiques qui signalent clairement la nécessité de trouver un certain équilibre financier si nous voulons garantir à l'avenir la santé de notre société et de notre économie. L'un d'entre eux porte sur les dépenses de programmes. À la page 135 de la version française du document budgétaire, un graphique très intéressant nous donne des statistiques sur notre situation actuelle.

Au cours des cinq dernières années, soit depuis le milieu des années quatre-vingt, les dépenses des administrations provinciales au titre des programmes ont augmenté en moyenne d'environ 6,4 p. 100, tandis que l'augmentation des dépenses de l'administration fédérale dans ce domaine a été maintenue à 3,6 p. 100, soit presque la moitié de la moyenne provinciale. Dans certains cas, les dépenses sont considérablement plus élevées, surtout en Ontario, où on note une augmentation de près de 10 p. 100, soit plus précisément 9,5 p. 100.

En examinant le graphique juste à côté, qui contient des statistiques sur les frais de la dette, on voit que la situation est encore plus grave. Tous les députés et maintenant un grand nombre de Canadiens savent que les frais de la dette de l'administration fédérale équivalent à 35,1c. par dollar, soit un tiers de chaque dollar. Pourtant, la moyenne pour l'ensemble des provinces est à peine supérieure à 10c., soit 11,8c. La différence est frappante.

Les données de ces graphiques nous apprennent quelque chose. En général, depuis cinq ans, le gouvernement fédéral assume une part démesurée de presque tous les programmes et de leurs dépenses. Nous avons tenté au cours de cette période de rétablir un certain équilibre, et ce de façon responsable.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE BUDGET

LEXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que cette Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.